



**CONCOURS DE L'ACADEMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE
PROCES SIMULE DEVANT LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

**4^e édition
Année 2024-2025**

Le concours de l'Académie de droit international de La Haye de Procès simulé devant la Cour pénale internationale (ci-après le « Concours ») s'appuie sur une affaire susceptible d'être portée devant la première juridiction pénale internationale permanente. Il s'agit d'un cas fictif qui simule une phase préliminaire devant la Cour pénale internationale. Rédigé par les Membres du Conseil scientifique, conformément à l'article 3 du Règlement du « Concours », il doit se lire en conformité avec celui-ci.

| | |
|--|----------|
| EXPOSE DES FAITS | 2 |
| ANNEXE 1 : COUR PENALE INTERNATIONALE, CHAMBRE PRELIMINAIRE, MANDAT D'ARRET, AFFAIRE LE PROCUREUR C. NICOLAS VAVOOM, 15 JANVIER 2023 (EXTRAITS) | 5 |
| ANNEXE 2 : « LES LIENS SECRETS ENTRE NICOLAS VAVOOM ET LINDA GRANDMARCHE », L'OIE DECHAINÉE, 13 MAI 2021 (EXTRAIT)..... | 5 |
| ANNEXE 3 : TEMOIGNAGE RECUEILLI PAR LA FIDH LORS D'UNE MISSION EN ABKESSIE EN JUILLET 2023 | 6 |
| ANNEXE 4 : RAPPORT 01/B PRODUIT PAR « DOGGPT », 5 SEPTEMBRE 2023 (EXTRAITS) | 7 |
| ANNEXE 5 : « NOTE BLANCHE » ATTRIBUEE AUX SERVICES DU RETRO ET PUBLIEE PAR WIKILEAKS LE 1^{ER} MARS 2024. | 8 |



Cas proposé pour le concours 2024-2025

Conformément au Règlement du « Concours », chaque équipe devra rédiger un mémoire pour le Bureau du Procureur et un mémoire pour le Conseil de la Défense.

COUR PENALE INTERNATIONALE CHAMBRE PRELIMINAIRE XVI

Situation en Abkessie, Royaume du Liber *Le Procureur c. Nicolas Vavoom*

Exposé des faits

1. Le Rétro est un État membre des Nations Unies qui a ratifié le Statut de Rome le 24 octobre 2004. D'une superficie de 2 millions de km², ce pays est majoritairement montagneux, sauf sur son flanc Ouest où une forêt très dense, la Sekoya, le sépare du Royaume du Liber. Ses voisins immédiats ont toujours manifesté une certaine méfiance, voire une réelle hostilité à son égard. Il faut dire que le Royaume du Liber voit une partie de son assise spatiale, la région Abkessie, régulièrement revendiquée par le Rétro. Cette région était historiquement habitée par des Libérois mais depuis les années 1980, des Rétroliens s'y sont progressivement installés, faisant fuir, parfois par des procédés contestables, les Libérois qui s'en indignaient ou se rebellaient. En 1994, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a mis en place un groupe de médiateurs dans le but d'encourager la recherche d'une résolution pacifique négociée entre le Rétro et le Liber. Un accord a été trouvé en 1999 aux termes duquel l'Abkessie a acquis le statut de région autonome du Liber avec des liens privilégiés avec le Rétro. Trois consultations de la population locale devaient être organisées avant 2019.

2. Depuis 2019, le Rétro est dirigé par une majorité politique nationaliste, proche de l'extrême droite, issue du parti PNHR (le Parti national des Hommes du Rétro). La nouvelle cheffe du gouvernement, Linda Grandmarché, a fait adopter des lois anti-migrants et anti-LGBTQIA+. Les droits des femmes ont été progressivement limités voire supprimés : l'IVG est désormais interdite, tout mariage est présumé consenti et les discriminations salariales sont autorisées à l'égard des femmes enceintes ou mères de famille. Elles sont constamment incitées à ne plus travailler. Même si elle demeure pénalement réprimée, la violence domestique ne donne lieu qu'à de rares plaintes, car les victimes sont ignorées par les forces policières et stigmatisées par la société.

3. À partir de fin 2020, l'Alma Rétro (AR), un groupe de militants nationalistes se réclamant du PNHR – mais non reconnu par ledit parti – commence à déployer publiquement sa propagande

en faveur de l'intégration de l'Abkessie au Rétro afin de « sauver les habitants de cette région des vices libérois qui y sont largement présents ». Son chef charismatique est Nicolas Vavoom, PDG d'une agence de communication qui s'est rendue célèbre en assurant des campagnes de publicité très offensives commandées par le gouvernement (en particulier au sujet de la lutte contre la consommation d'alcool et de drogues). En janvier 2021, galvanisé par les discours de son chef, l'AR se radicalise et décide de prendre les armes. Ses membres installent leur base dans la forêt de Sekoya, dont la densité leur permet de se cacher facilement. A partir de juillet 2021, plusieurs actions violentes sont menées par l'AR sur le territoire de l'Abkessie. La gendarmerie de Van, principale ville d'Abkessie, est visée par différents tirs de mortiers le 27 juillet 2021. Un attentat à la voiture piégée devant une école de jeunes filles le 2 septembre fait 34 morts – dont 25 gardiens de la paix stationnant habituellement à proximité. Par ailleurs, toute une série de dispositions sont adoptées par l'AR dans son « code pour une nouvelle Abkessie ». Elles visent spécialement les droits des femmes et jeunes filles vivant dans des zones très reculées d'Abkessie et consistent en une application particulièrement rigoureuse des nouvelles dispositions législatives votées au Rétro. Les filles ne peuvent plus accéder aux écoles locales et les mariages à partir de 15 ans sont autorisés sans que le consentement des représentants légaux des femmes et jeunes filles ne soit exigé. Une centaine de cérémonies sont célébrées, unissant la plupart du temps de jeunes, voire très jeunes, abkessiennes et des combattants de l'AR. Par ailleurs, plusieurs enlèvements sont signalés. Le porte-parole de l'AR, Adrien Jalmuma, revendique en novembre 2021 détenir 125 mineures originaires d'Abkessie et conditionne leur libération au respect du résultat des consultations d'autodétermination. Enfin, une police des mœurs et un tribunal révolutionnaire sont mis en place dans les zones désormais contrôlées par l'AR. La juridiction ainsi instituée a condamné plusieurs résidents à des peines de coups de matraque et à des flagellations pour avoir refusé de saluer le drapeau du Rétro ou chanté l'hymne national, la symphonie « metroboulotretro ». Elle a également condamné à la flagellation cinquante-quatre jeunes abkessiennes soupçonnées d'avoir avorté.

4. Le Liber ne parvient pas à pacifier la situation malgré les forces spéciales envoyées sur place et qui sont à leur tour accusées d'avoir commis des exactions contre la population d'origine rétrolienne. À l'automne 2021, à l'aube d'un hiver attendu comme particulièrement rude pour les hommes et les bêtes (la région est réputée pour ses élevages de chevaux), les centrales électriques qui alimentent les zones contrôlées par l'AR font l'objet d'attaques répétées afin, selon des sources officielles, de couper les communications entre le commandement clandestin de l'AR et ses cellules opérant en divers endroits de l'Abkessie. Des bombardements au ciblage hasardeux (le Liber testerait le ciblage par IA) auraient détruit des édifices religieux du IX^{ème} siècle et les membres de l'AR en profiteraient pour piller leur contenu. De son côté, l'économie du Rétro s'effondre, en raison des « sanctions » décidées par plusieurs résolutions du Conseil de sécurité adoptées au printemps 2022. Sur le plateau télévisé de *RétroConnection*, Linda Grandmarché a d'ailleurs déclaré qu'une saisine des juridictions internationales et régionales était à l'étude pour dénoncer « les violations massives des droits fondamentaux découlant de la politique impérialiste du Conseil de sécurité ».

5. Début 2023, la population rétrolienne est appelée aux urnes pour les élections législatives et, contre toute attente, elle rejette la majorité gouvernementale. Un gouvernement de coalition est mis en place, sous la direction de Marin Desnouettes. Il négocie avec l'AR qui accepte, sous certaines garanties telles que l'absence de poursuites judiciaires à l'encontre de ses responsables politiques, de rendre les armes. Le nouveau gouvernement crée une commission d'enquête chargée de recenser les violations commises par l'ensemble des parties prenantes dans la situation d'Abkessie depuis juillet 2021. Il dépose un projet de loi de finances prévoyant le principe d'affectation d'une partie des ressources du budget de l'État à l'indemnisation des victimes de la situation. Il crée également un comité d'experts (composé d'éminents juges et parlementaires à la retraite ainsi que de professeurs de droit) chargé de proposer une révision du droit pénal et plus

largement des modes innovants de sanction et de réparation collective tournés vers la réconciliation nationale. La lutte contre l'impunité doit s'accompagner selon le gouvernement d'un « pacte social renouvelé ». Une procédure judiciaire est parallèlement ouverte contre Nicolas Vavoom qui fuit le pays. Il est poursuivi pour des charges de corruption et de haute trahison, l'infraction la plus grave du code pénal rétrolien en vigueur. Après deux jours de procès, Nicolas Vavoom a été condamné *in absentia* le 7 septembre 2024 à la peine de mort sous réserve d'une grâce du gouvernement ou qu'il reconnaisse ses fautes et livrent ses complices.

6. Au plus fort de la crise, le Liber avait déposé le 7 décembre 2021 une déclaration d'acceptation de la compétence de la Cour pénale internationale couvrant les crimes commis en Abkessie depuis juillet 2021. La Chambre préliminaire XVI a autorisé le Bureau du Procureur de la CPI à ouvrir une enquête *proprio motu* le 14 juin 2022. Il n'a cependant jamais pu accéder au territoire du Rétro et à la province encore très instable d'Abkessie. Les éléments réunis par le Procureur pour établir la responsabilité de Nicolas Vavoom s'appuient donc essentiellement sur les données numériques fournies par le Wata, une puissance proche du Liber, et des éléments de preuves produits par de nouveaux outils d'intelligence artificielle conçus en partenariat avec l'entreprise watawata Omicron. Si celle-ci a endossé, en février 2022, les Recommandations sur l'éthique de l'intelligence artificielle proposées par l'Unesco (SHS/BIO/REC-AIETHICS/2021), elle a été condamnée plusieurs fois par les juridictions nationales du Wata pour des violations de la Loi générale sur la protection des données personnelles (LGDP).

7. Le 15 janvier 2023, la Chambre préliminaire XVI a délivré un mandat d'arrêt, resté longtemps sous scellés, contre Nicolas Vavoom. Celui-ci a toujours prétendu défendre la juste cause de la libération de l'Abkessie, en s'appuyant sur les résultats des trois consultations organisées localement, conformément aux accords de 1999, par lesquelles la population abkessienne s'était prononcée en faveur de l'indépendance de la région puis de son rattachement au Rétro. Fin communicant, il a toujours pris soin de choisir avec précaution ses éléments de langage dans ses prises de parole publiques. Il a ainsi systématiquement dénié toute responsabilité dans le contrôle des actions menées en vue de la libération de l'Abkessie. Le Bureau du Procureur n'a pu trouver aucune directive qu'il aurait adressé aux différents chefs du groupe AR chargés d'organiser les actions sur le terrain. Adepte d'un mode de vie sain, très imprégné par sa foi et par des « considérations éthiques profondes » le conduisant à « réprouver toute forme de violence », il rappelle souvent qu'il a été objecteur de conscience et a refusé de faire son service militaire. L'armée lui est donc une organisation parfaitement inconnue, et il serait de toute façon « bien trop occupé à purifier son corps » et à promouvoir son « éthique de l'existence » plutôt qu'à « s'improviser, à 58 ans, commandant d'un groupe de fanatiques ! ». Arrêté par les forces spéciales du Liber alors qu'il se cachait dans la forêt de Sekoya, Nicolas Vavoom a été remis à la Cour pénale internationale le 1^{er} décembre 2024. A la suite de l'audience de comparution initiale, la Chambre préliminaire X prépare l'audience de confirmation des charges.

Attentes

Dans le cadre de la procédure de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Nicolas Vavoom*, le Bureau du Procureur et le Conseil de la Défense sont invités par la Chambre préliminaire XVI à présenter des observations écrites d'ici au 10 décembre 2024 et à participer ensuite à une audience qui se tiendra à La Haye en mai 2025 pour débattre exclusivement des questions suivantes :

- a) la compétence de la Cour au regard, en particulier, du jeu de la complémentarité ;
- b) les charges et modes de responsabilité susceptibles d'être retenus contre M. Nicolas Vavoom.

Annexe 1 : Cour pénale internationale, Chambre préliminaire, Mandat d’arrêt, affaire *Le Procureur c. Nicolas Vavoom*, 15 janvier 2023 (extraits)

[...]

11. La Chambre est convaincue qu’il ressort des preuves présentées par le Procureur des motifs raisonnables de croire que de vastes mouvements de violence ont secoué la région de l’Abkessie au Liber à partir de l’été 2021 et tout au long de l’année 2022. Ces actes de violence, menés par le groupe Alma Rétro (AR) issu de l’Etat du Rétro, ont pris pour cible la population civile et les forces de l’ordre de l’Etat du Liber.

12. La Chambre estime qu’il y a des motifs raisonnables de croire que ces actes ont été menés sous les ordres de Nicolas Vavoom, chef du groupe AR, qui se réclame du Parti national des Hommes du Rétro (PNHR), au pouvoir dans l’Etat du Rétro depuis 2019.

[...]

18. Au vu des éléments de preuve, la Chambre considère qu’il y a des motifs raisonnables de croire que, dans ce contexte, des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité ayant notamment pris la forme de [...] ont été commis.

[...]

23. La question des modes de responsabilité pénale applicables à la présente affaire sera revue par la Chambre à un stade ultérieur de la procédure.

[...].

Annexe 2 : « Les liens secrets entre Nicolas Vavoom et Linda GrandMarché », *L’Oie Déchaînée*, 13 mai 2021 (extrait)¹

La cheffe du gouvernement a toujours désavoué les actes de l’AR et clamé que le PNHR n’avait aucun lien avec ce groupe. A-t-elle la mémoire si courte ? N’assume-t-elle pas son propre passé ? Car Linda GrandMarché a été très proche de Nicolas Vavoom. Très croyants, ils fréquentent depuis leur enfance la même paroisse évangélique « Amour et Foi » dont le mot d’ordre est « la défense de la sainteté de la vie ». Ils se sont retrouvés sur les bancs de la fac de droit et y ont créé ensemble l’association étudiante « le Rétro qu’il nous faut » visant à défendre la culture et la religion du Rétro. Il se dit que cette association aurait servi de base pour fonder le PNHR, dont les grandes orientations seraient le prolongement des discussions menées depuis toujours par les adeptes de la paroisse « Amour et Foi ».

¹ *L’Oie Déchaînée* est un journal satirique au Rétro.

Annexe 3 : Témoignage recueilli par la FIDH lors d'une mission en Abkessie en juillet 2023

« Les femmes étaient traitées comme des chiennes »

Julie (les prénoms ont été modifiés, les témoins n'ayant pas souhaité que leur identité soit révélée de peur des représailles) est une rescapée. Ce qu'elle a vécu dépasse l'imagination. Habitante de l'Abkessie, elle y vivait avec sa fille adolescente de 15 ans, que nous appellerons Nina. Le 12 juillet 2021, à 5h du matin, elle est réveillée par des hurlements et des bruits de mitraillettes. Alors qu'elle se lève pour rejoindre sa fille dans sa chambre, la porte d'entrée explose et des hommes pénètrent chez elle. Julie et Nina racontent : *« trois hommes masqués et armés ont fait irruption dans la maison. Ils nous ont visés avec leurs armes et nous ont ordonné de sortir dehors. Nous n'avons même pas eu le temps de prendre des vêtements. Puis ils nous ont mis dans une sorte de jeep. Il y avait d'autres femmes et d'autres filles avec nous. Ça a duré 5 minutes. C'était très rapide. Personne n'a pu réagir ».*

Julie, Nina et les autres captives font plusieurs heures de route, les yeux bandés, les mains entravées. Lorsqu'on les fait enfin sortir des voitures, elles découvrent qu'elles sont au milieu de la forêt Sekoya, dans un camp des AR. Elles vont ainsi vivre avec leurs ravisseurs pendant deux ans, jusqu'à juillet 2023, date de leur libération. Deux années de calvaire, d'horreurs, de terreur. Si d'autres filles paraissent avoir consenti à leur union, Julie a très vite été choisie comme épouse par le commandant du camp. Malgré ses protestations, le mariage a été célébré selon les rites et par un membre de l'église « Amour et Foi ». Julie devait rester au camp pour préparer les repas, s'occuper des jeunes enfants et des tâches domestiques. En revanche, Nina a rapidement été repérée pour ses qualités athlétiques. Le commandant du camp a décidé de la former pour qu'elle devienne une vraie combattante. Nina raconte : *« pendant plusieurs semaines, j'ai suivi une sorte d'endoctrinement. Je devais répéter inlassablement les mêmes phrases 'vive le PNH', 'la vie est sainte', 'l'Abkessie est rétrolienne et les Libériens doivent en être expulsés'. Tout cela n'avait aucun sens »,* se souvient-elle. *« Mais avec le manque de nourriture et de sommeil, avec la peur et l'isolement, j'ai fini par être convaincue par ce que l'on me répétait. Au bout d'un certain temps, ils m'ont donné des armes et je devais mener des missions de renseignement et d'infiltration sur le terrain ».* Ce que Nina a du mal à verbaliser est ce qui lui est arrivé au cours d'une de ces missions : elle a été violée par l'un de ses 'camarades'. Cet agresseur récidivera à plusieurs reprises jusqu'à ce que Nina réalise qu'elle est enceinte. *« À partir de ce moment, explique-t-elle, le groupe va me protéger et tout faire pour accueillir la vie que je portais en moi. Ma mère voulait utiliser des herbes qu'elle connaissait pour que j'avorte. Mais elle ne pouvait pas m'approcher. Les membres de RA m'avaient isolée et j'étais gardée et surveillée constamment ».* Nina accouchera à terme.

Annexe 4 : Rapport 01/B produit par « dogGPT »², 5 septembre 2023 (extraits)

Rapport 01/B (p. 46) : « Il ressort de l'examen du téraoctet de données (appels, fichiers d'enregistrements vidéo et audio, messages écrits, autres données électroniques, incluant y compris des informations médicales) échangées entre Nicolas Vavoom et les numéros identifiés comme opérant dans les zones contrôlées par l'AR que les filles et femmes y étaient désignées selon leur âge par les surnoms de "Pouliche" ou "Jument" [...] ».

Rapport 01/B (pp. 48-49) : « Les messages décodés font état de "mesures sanitaires" à respecter envers les "pouliches", notamment celles qui "tomberaient enceintes". Celles-ci doivent faire l'objet d'un "suivi médical particulier", avoir accès à "une alimentation correcte" et leur situation doit être "régularisée aux yeux de tous". "Pas de poulains impurs" et "Enlevez les gants avec les petites pouliches capturées" sont des expressions qui revient à plus de mille reprises dans les échanges. [...]

Dans une conversation enregistrée, dont les voix n'ont pu être identifiées, il est dit que "la steppe appartient aux troupeaux qui la peuplent" et que "bientôt des poulains galoperont des montagnes de Qazanç jusqu'au lac Tsovin". Grâce à la détection de schémas récurrents, le programme a pu relever des centaines d'autres échanges du même type, et propose l'interprétation suivante : les membres de l'AR sont encouragés à procréer pour grossir leurs rangs et peupler l'Abkessie avec de futurs patriotes du Rétro ».

Rapport 01/B (p. 124) : « "Pourquoi avoir pris une 230 SL Pagode pour ça ? " (sms en provenance du téléphone de Nicolas Vavoom vers le téléphone d'Adrien Jalmuma, en date du 28 juillet 2021) »

Rapport 01/B (p. 267) : « "Grâce à la police des mœurs, l'espace public deviendra celui de la Cité radieuse, dans lequel les hommes et femmes complémentaires accompliront dans la joie leurs missions naturelles. Nos frères et sœurs d'Abkessie doivent réapprendre à marcher sur le chemin qui élève, et se rappeler de notre histoire et de notre culture communes. Face aux gens de bonne volonté, la violence n'est jamais indispensable" (sms en provenance du téléphone de Nicolas Vavoom, en date du 24 novembre 2021). [...]

Des centaines de photographies communiquées de manière spontanée par des ressortissants d'Abkessie et du Wata montrent des scènes d'humiliation publique et de flagellation. Certaines images insoutenables révèlent des lapidations de femmes dans plusieurs sites de la forêt de Sekoya avec systématiquement le drapeau AR en arrière-plan. Les analyses d'image montrent aussi que plusieurs hommes armés portent fièrement la distinction de l'ordre du Rétro libre que Nicolas Vavoom avait créée à l'été 2021 puis personnellement remise aux plus fidèles de l'AR ».

Rapport 01/B (p. 393) : « Dans un échange téléphonique passé entre le portable de Nicolas Vavoom et Stevan Laçu, chef d'un groupe de l'AR opérant dans le sud de l'Abkessie, on comprend que les interlocuteurs évoquent "l'icône de Ste Emmélie", et on peut en déduire qu'il s'agit du pillage de l'église Saint-Sargis ».

Rapport 01/B (p. 407) : « Trois échanges courriels de Linda Grandmarché avec 5 députés du Rétro évoquent clairement la beauté des œuvres de l'église de Vankesar, et semblent plaisanter sur la difficulté de transporter les "dalles et colonnes médiévales" de l'église jusqu'à Liar (lieu de villégiature du Rétro où Linda Grandmarché et un certain nombre d'hommes politiques et chefs d'entreprises possèdent une résidence secondaire) ».

² DogGPT est l'outil d'intelligence artificielle mobilisé par le Bureau du Procureur dans le cadre de son partenariat avec l'entreprise Omicron.

Annexe 5 : « Note blanche » attribuée aux services du Rétro et publiée par Wikileaks le 1^{er} mars 2024.

[Note de Wikileaks] : Ce courriel interne envoyé le 16 septembre 2023 par un conseiller juridique junior, [J. 01], au Procureur de la Cour pénale internationale, entendait alerter sur les biais potentiels des conclusions du rapport 01/B. Ce courriel a manifestement été collecté lors de la cyberattaque de la CPI de septembre 2023 puis transmis en temps voulu à la défense de Nicolas Vavoom par des hommes restés proches du régime. Wikileaks en a pris connaissance et décide, pour la bonne administration de la justice, d'en révéler les extraits les plus significatifs. [J. 01], un ancien d'Omicron licencié dans des conditions difficiles à la suite d'une restructuration, travaille à la CPI depuis le printemps 2022.

M. le Procureur,

Vous trouverez ci-dessous mes commentaires préliminaires sur le rapport 01/B. J'attire de nouveau votre attention sur les biais techniques et biais cognitifs associés à l'outil « dogGPT » formé en partenariat avec Omicron. [...] En l'espèce, les échanges visés impliquent le téléphone portable de Nicolas Vavoom mais quelle preuve avons-nous que c'est lui, et non un tiers, qui a utilisé ce téléphone ? Il serait utile d'avoir accès à une explication compréhensible de la méthodologie utilisée par le programme d'IA pour aboutir à cette interprétation ; il faudrait être sûr notamment qu'elle ne découle pas des biais culturels et plus largement personnels des informaticiens de Omicron qui ont conçu le programme. Je les connais bien, ils viennent tous du Wata. [...] Rien dans les photos ne permet d'identifier les auteurs ni les victimes des crimes. Comment être certain que ce sont bien des membres de l'AR qui portent les coups et lancent les pierres ? Comment, même, être sûr que les scènes se déroulent en Abkessie ? Comment le programme d'IA garantit-il au demeurant la fiabilité et l'authenticité, sur le plan technique, des images traitées ? [...] L'interprétation ne semble pas suffisamment étayée, puisque la traduction automatique n'est pas parvenue jusqu'à présent à indiquer clairement le sens de certains des propos tenus [...] En définitive, ces informations devraient être appréhendées avec précaution.

Haute considération.